

position, s'ils peuvent se le permettre, qu'ils achètent un commercial de 20 secondes de Walter Cronkite, cet après-midi, pour faire valoir l'importance pour les minorités des droits fondamentaux que nous discutons.

Je prends part au débat car je pense que nous examinons une question extrêmement importante. Je ne cherche à blesser personne. Si mes paroles offensent quelqu'un, ce sera sans le vouloir. Je suis d'avis que peu importe à quel point on est convaincu de ses idées ou de celles d'autrui, on peut apprendre quelque chose de toute personne, si humble soit-elle.

Je crois qu'il y a de nombreux députés, y compris moi-même, qui ont encore beaucoup à apprendre au sujet de la signification des traditions et des règles parlementaires. A mon avis, il sied peu qu'un député, quelque brillant qu'il soit, mesure son expérience d'un ou deux ans—j'ai vu cela se produire au Parlement—ou de cinq et six ans et même de dix et vingt contre l'expérience accumulée de 700 ans d'évolution parlementaire sous la direction des hommes les plus éminents que le monde anglophone ait connus. C'est donc un sujet, monsieur l'Orateur, qui mérite toute notre attention.

Je voudrais m'adresser surtout, par votre intermédiaire, aux députés qui n'ont encore que peu d'expérience parlementaire. A remarquer que notre expérience collective est infime. Très peu, parmi nous, sont ici depuis longtemps. L'espérance de vie politique des parlementaires a été fort courte depuis quelques années. Nous devrions donc écouter avec une attention toute spéciale ce qu'ont dit à ce sujet d'autres compétences, tout imbues du sujet, qui parfois ont mis leurs idées par écrit.

Une attitude de condescendance m'irait mal, car je ne suis à la Chambre que depuis peu. Je sais que beaucoup de députés ont une expérience moindre encore. Nous ne devrions pas prendre à la légère nos responsabilités de député. C'est un dépôt précieux qu'on nous a confié. Trop souvent nous songeons trop au prestige qu'on en peut retirer, à l'ivresse des victoires politiques, et à d'autres choses du même genre.

• (5.00 p.m.)

N'oublions pas que chacun d'entre nous doit représenter ici près de 70,000 canadiens qui, pour exprimer leurs vues sur un sujet d'importance peut-être primordiale pour eux, c'est-à-dire sur le genre de régime gouvernemental qu'ils auront, doivent passer par l'in-

[L'hon. M. MacLean.]

termédiaire de leurs députés respectifs. Comme députés, nous devons servir les minorités de nos propres circonscriptions, ceux qui ont voté pour nous, et ceux qui ont voté contre. Nous avons le devoir de parler en leur nom et de les représenter de façon à leur assurer collectivement le meilleur gouvernement possible selon la meilleure formule qui, à mon avis, est la formule démocratique.

Si j'avais des conseils à donner aux députés nouvellement élus, je leur suggérerais en premier lieu de lire de bons ouvrages sur le Parlement et la procédure parlementaire. Je leur recommanderais tout d'abord le Précis de procédure parlementaire, de Beauchesne. M. Beauchesne a rempli avec distinction les fonctions de greffier de la Chambre pendant de nombreuses années. Je vais citer de longs passages de son ouvrage et je ne crois pas devoir m'en excuser. A la page 16 de la 4<sup>e</sup> édition de Beauchesne, on peut lire ceci, au sujet du Parlement:

Nous nous servons très souvent de l'expression «Chambre des communes» sans bien nous arrêter à méditer sur le sens de ces mots. Les mots «Communes» signifie le peuple. C'est ici la Chambre du peuple. De chaque côté de la Chambre, à la droite et à la gauche de l'Orateur, siègent les représentants de toutes les circonscriptions du Canada. Collectivement, ceux de nous qui se réunissent en cette enceinte représentent tous les Canadiens. Telle est notre responsabilité, tel est notre devoir. Nos droits n'ont d'importance que dans la mesure où ils représentent les droits de la population elle-même. Quand les droits traditionnels des députés sont rabaisés, limités ou qu'ils sont arbitrairement diminués de quelque façon, ce n'est pas de nos droits que nous nous inquiétons. Ce qui est essentiellement important, c'est que cette restriction des droits constitue une limitation des droits du peuple lui-même. La liberté que nous avons, de quelque côté que nous siégeons, de donner forme à la législation et de la guider fait partie de la liberté que nous chérissons au Canada. C'est sur la Chambre des communes que la population doit compter pour obtenir des lois justes, bien étudiées et bien faites, que les Canadiens, de toutes les régions du pays doivent compter pour assurer en grande partie leur liberté et la sorte de gouvernement qui exprime en soi la liberté, qui est pour nous le fruit de tant d'années de sacrifices et d'efforts soutenus.

On parle beaucoup de la nécessité de faire diligence, monsieur l'Orateur. On nous dit qu'il faut accélérer le processus législatif et que nous devons adopter une liste de bills aussi longue que le bras à chaque session. Je suis le premier à admettre que le gouvernement croît en importance et que plus ça va, plus il empiète sur une multitude de domaines. Les travaux parlementaires augmentent donc en proportion. Néanmoins, je suis convaincu que la théorie selon laquelle le volume